



PROJET
de
Procès Verbal du Conseil d'administration
du 1er octobre 2020 à Thiers TDM

Présents : Brigitte BOITEUX, Jean Claude BONNET, Rachel Bournier (Vice-Présidente de TDM), Pascal CHALLET, Henri DEBEURET, Olivier FAURE, Michel HADJADJ, Benoit LAIBE, Sabrina SENDIN

Invités présents :

- * Pierre Mignot, Adjoint au maire de St-Rémy-sur-Durolle
- * Audrey Johanny, chargée de projets Energies d'ALF
- * Laurent Boitias, Dr service population et chargé de projets Energie de TDM
- * Loïc Vijoux, conseiller municipal de Palladuc
- * Florence Dinouard, conseillère municipale de Marsac

Excusés : Emmanuel DURAND, Arlette Chauvet, Emilie Jaillet PNRLF, François Dauphin ALF

Validation du PV du CA du 4 septembre 2020 : le PV est approuvé.

Pascal Challet présente un historique de la création de l'association Toi&Toits devenue la SCIC Toi&Toits en juin 2019, sa composition actuelle (sociétaires, capital...), ses groupes de travail.

Les principaux chiffres actuels :

Gouvernance

- Conseil d'administration de 13 membres
- 8 bénévoles et militants
- 3 représentants les collectivités locales
- 1 représentante du PNRF
- 1 représentant des artisans, bénéficiaires, usagers, salariés

Organisation

Trois groupes de travail :

Technique : responsable Jean Claude BONNET

Juridique financier : Henri DEBEURET

Communication : Sabrina SENDIN

Capital social : 42350 € , 82 sociétaires dont 7 collectivités locales 3 groupes investisseurs

Compte Courant d'Associés : 6000 €

Une part sociale vaut 50 €, détention maximale limitée à 20 % du capital par chaque sociétaire

Compte Courant d'Associés minimum 2000 € avec un taux d'intérêt de 50 % au dessus du livret A

Plan d'investissement : projet de 8 centrales solaires pour un investissement de 539 000 €

Plan de financement : s

* subvention obtenue de la région AURA pour un montant de 125 000 €,

* mandat au Président de conclure avec le Crédit Mutuel l'emprunt envisagé de 417000 €.

Exposé de Madame Rachel Bournier, qui présente les objectifs de TDM en matière de développement durable, en particulier la volonté d'atteindre 12,5 % de toitures équipées en panneaux solaires.

Egalement un exposé sur le projet de centre technique de Matussière (Thiers) qui s'avère complexe.

Débats

Le premier débat porte sur la décision négative de la commune de Cunlhat de poursuivre le projet de Convention avec Toi & Toits, malgré l'accord du Conseil Municipal du 26 février 2020, et ses nombreuses conséquences. Un citoyen, Monsieur Pascal Delage, présent au dernier conseil municipal, a signifié à la mairie son désaccord sur cette décision, il pourrait engager un référé en ce sens.

Il est décidé

* de demander un RV avec Madame Chantal Fassy, maire de Cunlhat, pour comprendre sa décision,

* ne pas engager de recours envers la commune de Cunlhat,

* de rechercher un ou des projets de substitution,

* de relancer l'étude du projet à Courpière, Espace Coubertin (96 KWc, 580 m² de toiture).

Jean-Claude, Pascal et Michel doivent proposer une rencontre à Madame le maire de Courpière qui a été réélue et qui était favorable à ce projet. Monsieur Boitias nous signale un « pré-avis » favorable de la part des ABF.

Monsieur Boitias nous propose de nous renvoyer pour étude par Toit&Toits 2 projets déjà étudiés par l'ADUME, de 100 KWc chacun, sur Courpière et Thiers.

Groupe de travail « communication » :

Sabrina rappelle que nous avons participé à de nombreuses manifestations pour présenter Toi & Toits.

Avec l'aide de Frédéric Mense ont été créés

- * le site internet : www.toi-toits.fr
- * des news letters dont 2 ont été envoyées aux sociétaires,
- * des flyers imprimés jusqu'à ce jour par les Communautés de Communes.

Pour le micro-festival UTOPIAZ au Parc Pierre Montgroux de Cébazat (samedi 24 octobre de 9h30 à 18h), nous avons accepté de tenir un stand Toi & Toits, pour lequel se sont proposés :

- * Olivier et Pascal le matin,
- * Sabrina et Michel l'après-midi.

Groupe de travail « technique »

Parmi les 60 toitures étudiées, 8 sites ont été retenus :

Cunlhat, salle omnisport (mais projet abandonné pour cause de refus de COT)

Palladuc : église, Salle des fêtes , Ecole (toiture non retenue)

Valcivières : bâtiment agricole

Saint Rémy sur Durolle : Tennis, local technique

Ambert : ombrières

Thiers : local Technique

Sur les 8 projets, l'installateur retenu a fourni les devis des 4 premiers.

Toutes les Conventions d'Occupation Temporaire ayant été signées (sauf Cunlhat). Jean-Claude nous informe que le refus de Cunlhat nous empêche de lancer les études de structure (financées par la région), la toiture de la salle des sports ayant été prévue parmi les études à réaliser. Nous sommes obligés de proposer un nouveau projet pour pouvoir lancer les études de structure (contrat groupé).

A Palladuc, les 3 toitures retenues se réduisent à deux, la toiture de l'école présentant une difficulté particulière (tuiles à remplacer dans moins de 20 ans). Par contre la salle des fêtes (projet de 9 KWc) et l'église (projet de 24 KWc) seront considérés par ENEDIS comme « une seule centrale », car distants de moins de 100 m l'un de l'autre.

Jean-Claude a demandé à ENEDIS des pré-études gratuites.

A Valcivières (projet de 36 KWc sur un bâtiment agricole) ENEDIS va probablement nous imposer le changement du transformateur d'où un surcoût de 15 000 € à notre charge.

Monsieur Pierre Mignot nous informe que le projet sur la couverture du tennis de St-Rémy, prévu en 2021, se monte à 430 000 € dont 80 000 € de renfort de la charpente.

Madame Audrey Johanny (ALF) nous informe que le projet d'ombrières des ateliers municipaux d'Ambert nécessite une étude préalable des sols, avant la demande de PC.

Monsieur Laurent Boitias signale les difficultés du projet de local technique à Thiers, au stade de l'APD. Il comporte également une partie « solaire thermique » et une partie « ombrières ». Les travaux, d'une durée d'un an, pourraient démarrer en avril 2021. Une nouvelle réunion est prévue fin octobre avec l'architecte et Madame Mathilde Bouteille, nouvelle directrice des Services Techniques, qui devrait nous inviter.

Jean-Claude rappelle que la région a mis une date limite à nos projets : avril 2023.

Il précise nos choix de matériels, les mêmes sur toutes les centrales solaires :

* onduleurs et optimiseurs Solaredge (garantie de 20 ans) avec suivi de production par carte GSM

* panneaux de fabrication française sur des cellules coréennes (garantie de 25 ans), de puissance 300 – 325 – 345 – 365 Wc dans la même dimension.

Cette décision d'homogénéisation facilitera le suivi informatique de toutes les centrales et devrait faire baisser les prix d'achat.

Plusieurs projets ou nouvelles activités sont proposés :

* une activité de formation, animée par Michel,

* des projets d' « auto-consommation collective »

* des projets de centrales solaires au sol sur des communaux.

Groupe de travail « finance – juridique »

Olivier nous informe que le compte bancaire est ouvert au Crédit Mutuel, sur lequel il a fait verser une partie des actifs du compte du Crédit Agricole, qui restera provisoirement ouvert.

Nous pouvons demander une première tranche de 10 % de la subvention de 125000 € obtenue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pascal va s'en occuper.

Henri signale que la demande d'emprunt au Crédit Mutuel ne pourra se faire que lorsque 4 projets de centrale solaire seront prêts simultanément (Conventions d'Occupation Temporaires signées, devis).

Brigitte nous confirme le choix de la MAIF comme assureur de nos centrales. Ce choix correspond à notre éthique et s'avère moins onéreux que les autres assureurs.

Au plan juridique, elle a rencontré un notaire pour la préparation des baux privés.

Pascal et Henri ont revu Monsieur Pierre Pommeyrol, cultivateur de Marsac, propriétaire de 3 centrales solaires de 9 kWc installées sur ses toits, dont une pour auto-consommation. Il est dans l'impossibilité de les raccorder au réseau Enedis, par négligence de son installateur. Nous lui avons proposé le rachat ou la location des 2 centrales inutilisées (il semble intéressé par le rachat au prix proposé de 8000 €), avec l'espoir d'obtenir l'accord des ABF. Pour cela nous devons faire une demande d'autorisation de travaux et attendre l'avis des ABF, qui conditionnera notre achat, avant de lui proposer un contrat spécifique.

Jean-Claude nous communique le nom du cabinet d'expertise comptable de Combrailles Durables : AUVERCO à Clermont-Ferrand. Henri va le contacter. Pascal et Jean-Claude ont ressollicité sans succès à ce jour de deux autres cabinets.

Questions diverses

Monsieur Loïc Vijoux demande si une application sur téléphone mobile sera disponible pour suivre la production des centrales, et si on pourra recevoir des notifications par SMS en cas de dysfonctionnement : les 2 réponses sont positives.

Fin de séance à 20 heures.

La date du prochain Conseil d'administration n'a pas été fixée.